

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-100

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal		●(1)					
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière				●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37			
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Logement supplémentaire	●						
Studio d'enregistrement	●						
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	●						
Fermette	●						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		●	●				
Entreposage extérieur		●	●	●			
Projet intégré	●						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-101

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Etablissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal		•(1)					
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière					•		

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37			
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		•	•				
Entreposage extérieur		•	•	•			
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-102

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Etablissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		●(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●(2)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-103

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		•(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			• (2)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Logement supplémentaire	•				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	•				
Fermette	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•		
Entreposage extérieur		•	•	•	
Projet intégré	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-104

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-105

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-106

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		•(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			• (2)		
R2 Intensif				• (3)	
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière					•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Logement supplémentaire	•				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	•				
Fermette	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		•	•	•	
Entreposage extérieur		•	•	•	
Projet intégré	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115
(3): R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-107

CANTON DE HARRINGTON

GROUPE ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		●(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●(2)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Femette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-108

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-consultants

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-109

CANTON DE HARRINGTON

GROUPE(S) ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-Industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		●(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●(2)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple		●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-110

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal						
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)	•					
A2 Activité agricole / forestière		•				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6				
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6				
Arrière (min.)	7,6	7,6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/1	1/1				
En mètres (max.)	9,1	9,1				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000				
Longueur de façade du lot (min.)	150	150				
Profondeur du lot (min.)	200	200				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Service professionnel et commercial						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Logement supplémentaire						
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme						
Fermette						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone AG-111

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●(1)					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal		● (3)				
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif				●		
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)					●	
A2 Activité agricole / forestière						●(4)
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	●
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	10%	10%	10%	10%	10%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	60					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Service professionnel et commercial	● (2)					
Atelier d'artistes et d'artisans	● (2)					
Logement supplémentaire						
Studio d'enregistrement						
Table champêtre	● (2)					
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique	● (2)					
Kiosque de vente à la ferme	●					
Fermette	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte	●		●	●		
Usage multiple		●	●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	●
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3): I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): A205

NOTES

(1): L'implantation d'un nouvel usage habitation est possible seulement en situation de droits acquis ou de privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'il est lié à une exploitation agricole.

(2): L'usage accessoire est soumis à une autorisation en vertu de la LPTAA.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-112

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	●						
A2 Activité agricole / forestière		●					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	●	●					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	●	●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-113

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal		●(1)				
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif			●(2)			
R2 Intensif				●(3)		
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière					●	

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Logement supplémentaire	●					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	●					
Fermette	●					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		●	●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Projet intégré	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115
(2): R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-114

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal						
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif	● (1)					
R2 Intensif		● (2)				
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière			●			

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37	37			
Largeur (min.)	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	4 000	4 000	4 000			
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Logement supplémentaire						
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme						
Fermette						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Entreposage extérieur	●	●	●			
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2): R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-115

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal			•(2)			
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif				•		
R2 Intensif					•	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière						•

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOISETTEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Logement supplémentaire	•					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	•					
Fermette	•					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•		•	•	
Usage multiple		•	•	•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•	•
Projet intégré	•					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-116

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-117

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-118

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●(1)						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal		●(3)					
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)			●				
A2 Activité agricole / forestière					●(4)		

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37			
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	10%	10%	10%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000					
Longueur de façade du lot (min.)	45	120					
Profondeur du lot (min.)	60						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●(2)						
Atelier d'artistes et d'artisans	●(2)						
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre	●(2)						
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique	●(2)						
Kiosque de vente à la ferme	●						
Fermette	●						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur		●	●	●			
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3): 1115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): A205

NOTES

(1): L'implantation d'un nouvel usage habitation est possible seulement en situation de droits acquis ou de privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'il est lié à une exploitation agricole.

(2): L'usage accessoire est soumis à une autorisation en vertu de la LPTAA.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone AG-119

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	● (1)						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal		● (3)					
I2 Activités extractives				●			
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel				● (4)			
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif						● (5)	
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)						●	
A2 Activité agricole / forestière							● (6)

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3): I115
(4): P106

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5): R104, R105
(6): A205

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	15	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	15	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37		37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6		6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6		6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	10%	10%		10%	10%	10%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	60						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	● (2)						
Atelier d'artistes et d'artisans	● (2)						
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre	● (2)						
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique	● (2)						
Kiosque de vente à la ferme	●						
Fermette	●						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●		●		●		
Usage multiple		●	●		●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	●	●
Projet intégré							

NOTES

(1): L'implantation d'un nouvel usage habitation est possible seulement en situation de droits acquis ou de privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'il est lié à une exploitation agricole.

(2): L'usage accessoire est soumis à une autorisation en vertu de la LPTAA.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-120

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-121

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement		• (1)(4)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier			• (2)			
C5 Etablissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal						
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif				• (3)		
R2 Intensif					•	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière						•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105
(4): C204, C205, C206

NOTES

(1): Les usages C201 à C203 inclusivement doivent être situés sur un terrain adjacent à la route 327.

(2): Les usages faisant partie de la catégorie C4 sont autorisés sur un terrain adjacent à la route 327.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Logement supplémentaire	•					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	•					
Fermette	•					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•				
Usage multiple		•	•	•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•	•
Projet intégré	•					

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-122

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Etablissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal			• (2)		
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif				• (3)	
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière					•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Logement supplémentaire	•				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	•				
Fermette	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte	•	•		•	
Usage multiple		•	•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•
Projet intégré	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-123

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-124

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement						
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal			●(2)			
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif				●(3)		
R2 Intensif					●(4)	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière						●

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	●
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Logement supplémentaire	●					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	●					
Fermette	●					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●	●		●	●	
Usage multiple		●	●	●	●	
Entreposage extérieur			●	●	●	●
Projet intégré	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2): I110, I111, I112, I115
(4): R203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-125

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone AG-126

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●(1)				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		● (3)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●(4)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)				●	
A2 Activité agricole / forestière					●(5)

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	●
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	10%	10%	10%	10%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	60				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	● (2)				
Atelier d'artistes et d'artisans	● (2)				
Logement supplémentaire					
Studio d'enregistrement					
Table champêtre	● (2)				
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique	● (2)				
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●		●		
Usage multiple		●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3): 1115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): R104, R105

(5): A205

NOTES

(1): L'implantation d'un nouvel usage habitation est possible seulement en situation de droits acquis ou de privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'il est lié à une exploitation agricole.

(2): L'usage accessoire est soumis à une autorisation en vertu de la LPTAA.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		●(1)					
C2 Restauration et hébergement			●(6)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal				●(3)			
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif					●(4)		
R2 Intensif						●(5)	
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Logement supplémentaire	●						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	●						
Fermette	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple		●	●	●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	●	
Projet intégré	●						

Zone RU-127

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

(3): I110, I111, I112, I115

(5): R203, R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): R104, R105

(6): C204, C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-128

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)		•					
A2 Activité agricole / forestière			•				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6				
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6				
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1	1/1				
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37				
Largeur (min.)	6	6	6				
Profondeur (min.)	6	6	6				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	40 000	40 000				
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	60	60	60				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1): Seul un usage habitation sur une terre privée située en bordure du Lac des Esclaves est autorisé.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-129

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement		• (1)(4)					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (3)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière				•			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3): R104, R105
 (4): C204, C205, C206

NOTES

(1): Les usages C201 à C203 inclusivement doivent être situés sur un terrain adjacent à la route 327.

(2): Les usages faisant partie de la catégorie C4 sont autorisés sur un terrain adjacent à la route 327.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le Règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37			
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE L'OTSSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•				
Usage multiple		•	•				
Entreposage extérieur			•	•			
Projet intégré	•						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-130

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-131

CANTON DE HARRINGTON

GROUPE ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		• (1)					
C2 Restauration et hébergement			• (2)(5)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier				•			
C5 Etablissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif				• (3)			
R2 Intensif						• (4)	
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte	•	•	•				
Usage multiple		•	•	•	•	•	
Entreposage extérieur				•	•	•	•
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111, C115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105

(4): R202, R204

(5): C204, C205, C206

NOTES

(2): Les usages C201 à C203 inclusivement doivent être situés sur un terrain adjacent à la route 327.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone URB-132

CANTON DE HARRINGTON

page 1 de 2

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		•					
C2 Restauration et hébergement			• (1)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle				•			
C4 Service pétrolier					•		
C5 Établissement à caractère érotique						• (2)	
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							•
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement	•						
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)	•						
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte	•	•					
Usage multiple		•	•	•	•		
Entreposage extérieur				•	•		•
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1): C205, C206

NOTES

(2): Règlement de contingentement: Une distance minimale de 1 300 m doit séparer deux usages faisant partie de la classe C5.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone URB-132

CANTON DE HARRINGTON

page 2 de 2

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel	•						
P2 Service d'utilité publique		•					
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000					
Longueur de façade du lot (min.)	45	45					
Profondeur du lot (min.)	60	60					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1): C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-133

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services						
C2 Restauration et hébergement		• (1)(5)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal						
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensif				• (3)		
R2 Intensif					• (4)	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière						•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Service professionnel et commercial	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Logement supplémentaire	•					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	•					
Fermette	•					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte	•	•				
Usage multiple		•		•		
Entreposage extérieur			•	•	•	•
Projet intégré	•					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2): P205
(4): R201 - seulement un court de tennis

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105
(5): C204, C205, C206

NOTES

(1): Les usages C201 à C203 inclusivement doivent être situés sur un terrain adjacent à la route 327.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone URB-134

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		•					
C2 Restauration et hébergement			• (1)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle				•			
C4 Service pétrolier					•		
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal						•	
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							•
P2 Service d'utilité publique							•
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement	•						
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)	•						
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•					
Usage multiple		•	•	•	•	•	
Entreposage extérieur				•	•	•	•
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1): C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-135

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3): R104, R105

(4): C204, C205

NOTES

(2): Les usages C201 à C203 inclusivement doivent être situés sur un terrain adjacent à la route 327.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services		• (1)			
C2 Restauration et hébergement			• (2)(4)		
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal					
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			• (3)		
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				•	

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Logement supplémentaire	•				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	•				
Fermette	•				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•	•	
Usage multiple		•	•	•	
Entreposage extérieur				•	•
Projet intégré	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-136

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	●						
A2 Activité agricole / forestière		●					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	●	●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-137

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-138

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Etablissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000					
Longueur de façade du lot (min.)	45	45					
Profondeur du lot (min.)	60	60					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur		•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--	--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--	--

NOTES

--	--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-139

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal							
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)	•						
A2 Activité agricole / forestière		•					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6					
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6					
Arrière (min.)	7,6	7,6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1	1/1					
En mètres (max.)	9,1	9,1					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation (max.)	10%	10%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	40 000	40 000					
Longueur de façade du lot (min.)	150	150					
Profondeur du lot (min.)	200	200					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Logement supplémentaire							
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone RU-140

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services							
C2 Restauration et hébergement							
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal		●(1)					
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif			●(2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière					●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): R104, R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6			
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	37			
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Profondeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Logement supplémentaire	●						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	●						
Fermette	●						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		●	●				
Entreposage extérieur		●	●	●			
Projet intégré	●						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone URB-141

CANTON DE HARRINGTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		●					
C2 Restauration et hébergement			● (1)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle				●			
C4 Service pétrolier					●		
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal						●	
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							●
P2 Service d'utilité publique							●
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	85	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Logement supplémentaire	●						
Studio d'enregistrement	●						
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)	●						
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme							
Fermette							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●	●					
Usage multiple		●	●	●	●	●	
Entreposage extérieur				●	●	●	●
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1): C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services	●(1)				
C2 Restauration et hébergement		●(2)			
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal					
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●		
R2 Intensif				●	
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		●	●	●	●
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)		3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)		1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)		9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		37	37	37	37
Largeur (min.)		6	6	6	6
Profondeur (min.)		6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)		50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m² (min.)		4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)		45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)		60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

Zone RU-142

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): C204, C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services		●(1)			
C2 Restauration et hébergement			●(2)		
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal					
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif				●	
R2 Intensif					●
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		●	●	●	●
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)		3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)		1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)		9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		37	37	37	37
Largeur (min.)		6	6	6	6
Profondeur (min.)		6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)		50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)		4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)		45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)		60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Entreposage extérieur					
Projet Intégré					

Zone RU-143

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(e)

(1): C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): C204, C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services		●(1)			
C2 Restauration et hébergement			●(2)		
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Etablissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal					
I2 Activités extractives					
P - Public et Institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			●		
R2 Intensif				●	
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		●	●	●	●
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)		3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)		7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)		1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)		9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		37	37	37	37
Largeur (min.)		6	6	6	6
Profondeur (min.)		6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)		50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)		4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)		45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)		60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Logement supplémentaire	●				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	●				
Fermette	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

Zone RU-144

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): C204, C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
C - Commerce						
C1 Commerce local, vente et services		●(1)				
C2 Restauration et hébergement			●(2)			
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle						
C4 Service pétrolier						
C5 Établissement à caractère érotique						
I - Industriel						
I1 Léger et artisanal						
I2 Activités extractives						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif				●		
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole / forestière						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37	37	37	37	
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Service professionnel et commercial	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Logement supplémentaire	●					
Studio d'enregistrement						
Table champêtre						
Gîte touristique (B&B)						
Gîte agrotouristique						
Kiosque de vente à la ferme	●					
Fermette	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

Zone RU-145

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2): C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
C - Commerce					
C1 Commerce local, vente et services					
C2 Restauration et hébergement					
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle					
C4 Service pétrolier					
C5 Établissement à caractère érotique					
I - Industriel					
I1 Léger et artisanal		•(1)			
I2 Activités extractives					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif			•		
R2 Intensif				•	
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole / forestière				•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Service professionnel et commercial	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Logement supplémentaire	•				
Studio d'enregistrement					
Table champêtre					
Gîte touristique (B&B)					
Gîte agrotouristique					
Kiosque de vente à la ferme	•				
Fermette	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte	•		•	•	
Usage multiple		•	•	•	
Entreposage extérieur		•	•	•	•
Projet intégré	•				

Zone RU-146

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): I110, I111, I112, I115

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		•(1)					
C2 Restauration et hébergement			•(6)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal				•(3)			
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif					•(4)		
R2 Intensif						•(5)	
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple		•	•	•	•		
Entreposage extérieur		•	•	•	•	•	
Projet intégré	•						

Zone RU-147

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

(3): I110, I111, I112, I115

(5): R203, R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): R104, R105

(6): C204, C205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
C - Commerce							
C1 Commerce local, vente et services		•(1)					
C2 Restauration et hébergement			•(6)				
C3 Commerce lourd et activité para-industrielle							
C4 Service pétrolier							
C5 Établissement à caractère érotique							
I - Industriel							
I1 Léger et artisanal				•(3)			
I2 Activités extractives							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif					•(4)		
R2 Intensif						•(5)	
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole / forestière							•

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Latérales (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière (min.)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (max.)	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	37	37	37	37	37	37
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Longueur de façade du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	60

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Service professionnel et commercial	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Logement supplémentaire	•						
Studio d'enregistrement							
Table champêtre							
Gîte touristique (B&B)							
Gîte agrotouristique							
Kiosque de vente à la ferme	•						
Fermette	•						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		•	•	•	•	•	•
Entreposage extérieur		•	•	•	•	•	•
Projet intégré	•						

Zone RU-148

CANTON DE HARRINGTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1): C111

(3): I110, I111, I112, I115

(5): R203, R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4): R104, R105

(6): C204, C205, C206

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi. Pour un lot partiellement desservi, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
192-09-2017	

Date: 5 mars 2012

Apur urbanistes-conseils